

Séance du mardi 10 septembre 2013

N° 6/ 2013

Tous les conseillers sont présents.

CHASSE COMMUNALE « Amicale St Hubert »

L'échéance du bail de chasse approche, il sera renouvelable le 30 juin 2014. Pour harmoniser la fin de bail avec les autres chasses, notamment les chasses domaniales, le maire propose aux conseillers de renouveler le bail de la chasse communale par anticipation. Ainsi, avec une échéance en mars, le bail serait renouvelé dès maintenant avec le locataire actuel selon le système des 3/6/9 ans. Actuellement la commune loue 221 hectares dont le loyer s'élevé à 29,52 euros/hectare. Avec l'application de l'indexation annuelle de 2 % inscrite dans le contrat de bail le loyer passerait à 30,11 euros/ha en 2014. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition de renouvellement par anticipation avec l'Amicale St Hubert. Le nouveau bail sera établi à l'identique du bail actuel.

TRAVAUX DE VOIRIE 2014

La commission voirie a examiné les travaux de voirie à réaliser l'an prochain et en a déterminé une priorisation. Le maire informe le conseil des priorités retenues :

- Priorité 1 : Chemin des Aviateurs qui va de Prairy à la limite communale de St Martin en direction de la D 971.
- Priorité 2 : caniveau rue de Vernot, entre la rue Porot et la borne incendie pour faire la continuité avec le caniveau existant.

Coûts estimés : Chemin des Aviateurs : 70 000 €
 Caniveau rue de Vernot : 3 000 €

Dans le cadre du F.C.D.T. (Fond Cantonal de Développement Territorial) nous pouvons prétendre à une subvention de l'ordre de 50 % du montant des travaux. Par ailleurs, les travaux de voirie étant gérés au niveau de la Communauté de Communes du Pays de St Seine, Francheville fera partie des communes prioritaires en 2014. Il appartiendra au futur conseil municipal renouvelé en mars prochain de valider ces travaux.

ECOLE

- **Rentrée scolaire** : les enfants ont repris l'école début septembre et la rentrée s'est bien déroulée. Cette année, elle s'est effectuée avec la présence de 8 élèves au lieu de 9 initialement prévus. Nous avons 8 élèves scolarisés sur 3 niveaux. Les enfants se répartissent dans les cours suivants : CP = 2 ; CE 2 = 2 ; CM 2 = 4. Fin septembre, l'école comptera une élève de plus avec le retour de la famille Duverneaux qui revient s'installer à Francheville. Leur fille, Marie, sera inscrite en classe de CM2. En remplacement de Sylvie Févret qui a donné sa démission en juin dernier, la garderie est assurée par Delphine, animatrice du périscolaire de la Communauté de Communes du Pays de St Seine. La remise des prix du concours des écoles fleuries est prévue mercredi 25 septembre à 15 h à Dijon. L'excellent travail réalisé fin juin à l'entrée du « verger Broc » sera sans doute récompensé !



.../...

- **Contrat de maintenance du matériel informatique** : le contrat de maintenance initial conclu avec la société Distromatic lors de l'achat du matériel dans le cadre de l'école numérique rurale, est arrivé à échéance. Le maire propose au conseil de conclure un autre contrat avec la société Oymoron dont un des cadres habite la commune (Eric Le Querré), ce qui réduira d'autant les frais de déplacement. Le maire précise que ce contrat est conclu pour la somme de 300 € et couvre l'année scolaire 2013-2014.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

LOGEMENT COMMUNAL



Jean-Pierre Colin, locataire du logement communal situé au rez-de-chaussée, est parti le 1^{er} août dernier. Depuis la réfection complète de ce logement en 1997, plusieurs locataires l'ont occupé. A présent, au vu de l'état des lieux, la commune ne peut pas relouer dans l'immédiat. Au fil des ans l'appartement a perdu de sa fraîcheur et plusieurs travaux de réfection (peintures-faïences, revêtements de sol à l'étage, étanchéité) sont nécessaires notamment une remise aux normes de l'électricité pour être en conformité avec la réglementation. En accord avec le conseil, le maire va demander différents devis aux entreprises locales pour que les travaux soient réalisés avant la fin de l'année.

La caution initialement versée par M. Colin lui sera restituée. Cependant, suite à un arriéré de loyers non versés, cette caution sera retenue par la perception en déduction de la dette encourue.

BOIS

Affouages 2013-2014

Après contact avec l'ONF le maire indique que la coupe N° 42 (Chemin de Curtil / RD 7C) sera mise en affouages prochainement.

Coupe N° 7 « En Brakesson » : la commission des bois s'est rendue sur cette coupe et a pu constater que du bois coupé lors des saisons 2010-2011 et 2011-2012 n'était pas débardé et que certaines portions n'étaient pas coupées. Cette coupe sera définitivement fermée le 31 octobre 2013. Par conséquent, la commission propose que :

- les affouagistes n'ayant pas réalisé leurs portions au 31/10 ne pourront pas prétendre à un nouvel affouage cette année,
- conformément au Code Forestier, le bois non sorti au 31/10 deviendra propriété de la commune.

Un courrier sera adressé aux affouagistes concernés.

Coupe N° 20 : par ailleurs, les affouagistes n'ayant pas réalisé entièrement leur portion de la saison 2012-2013 ne pourront pas prétendre à une nouvelle portion pour la saison 2013-2014.

Attention : la coupe N° 20 sera fermée à l'exploitation le 31 octobre 2014.

Le conseil valide ces propositions.

D'ores et déjà, pour un affouage en 2013-2014, les personnes intéressées peuvent **s'inscrire** au secrétariat (le mercredi de 10 h à midi et le samedi de 11 h à midi) **jusqu'au 26 octobre 2013**.

Le partage des affouages aura lieu fin octobre. Le tirage au sort des lots se déroulera à la mairie, début novembre, la date du tirage sera précisée ultérieurement.

Tarifs : affouage : 40 euros, ½ affouage : 20 euros

Fête Patronale « St Maurice » samedi 21 et dimanche 22 septembre 2013

Samedi soir et dimanche après-midi, c'est la fête au village ! Comme chaque année, à la plus grande joie des enfants, les manèges, les auto-tamponneuses, les stands de tir à la carabine et de confiseries seront installés place de la Mare.

Pour fêter l'événement, dimanche 22 septembre, la messe célébrée en l'honneur de St Maurice est animée par l'Harmonie des Enfants des Sources de la Seine. A l'issue de l'office religieux, le maire et son conseil invitent tous les habitants de Francheville à l'apéritif qui sera servi à 12 h15 dans la salle de mairie ou devant l'église si le temps le permet.

